

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 05 02 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Date de la convocation : 01 02 2018		
Nombre de conseillers en exercice : 22		
Secrétaire de séance : Sylvia MORIN		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
	Pascale OGEREAU	Françoise BAILLY
	Pierre HERRAIZ	Jean-Noël CHAPPUIS
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Patrick MARTEAU		
Gérard LEFORT		
Arthur Caire SWORTFIGUER		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
	Pascal BARBOSA	Pascal NOURRISSON
Patricia BAYEUX		
Jean-Luc VEZON		
Sylvia MORIN		
Catherine JEULIN		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Sonia DANGLE		
Bruno FLEURY		
	Christelle GAGNEUX	
	William LE PELLETER	
	Emmanuel LE GOFF	
Patricia AULAGNET		

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30. Il s'assure du respect du quorum et s'assure enfin que les membres du conseil municipal soient en possession du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017. Le document corrigé est adopté dans sa forme.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

2 - Travaux de sécurisation des bâtiments publics accueillant des enfants (secteurs : petite enfance, écoles et cohésion sociale) - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR) ;

3 - Budget Général 2018 - Ouverture de crédits ;

4 - Location de l'Espace Jean-Claude DERET - Tarif dérogatoire pour l'association du « Théâtre des Mées » ;

5 - La Troupe de Poche - Tarif et billetterie ;

6 - Salon du livre jeunesse - Convention de partenariat avec BD BOUM ;

7 - Salon du livre jeunesse - Convention d'action culturelle La Sofia ;

8 - Salon du livre jeunesse - Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher ;

9 - Salon du livre jeunesse - Contrat d'exposition ;

10 - Salon du livre jeunesse - Tarif intervention des auteurs dans les écoles ;

11 - Election des délégués de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron ;

Affaires diverses.

N°1/2018

Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 14 avril 2014.

Elles concernent :

137 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AM 192/193, d'une superficie de 389m², située 18 bis rue des Charmilles ;

138 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AM 457, d'une superficie de 609m², située 32 rue des Charmilles ;

139 - Marché « aménagement self et plonge au restaurant scolaire » - Modification en cours d'exécution n°2, correspondant à une plus-value d'un montant de 850€HT soit 1.020€TTC ;

140 - Marché « aménagement self et plonge au restaurant scolaire » - Modification en cours d'exécution n°3, correspondant à une plus-value d'un montant de 339€HT soit 406,80€TTC ;

141 - Marché « aménagement self et plonge au restaurant scolaire » - Modification en cours d'exécution n°4, correspondant à une plus-value d'un montant de 441€HT soit 529,20€TTC ;

142 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AI 717, d'une superficie de 352m², située 44C rue de Villemêle ;

143 - Vente de concession au cimetière ;

144 - Vente de concession au cimetière ;

145 - Marché « mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une partie du restaurant scolaire et d'un bâtiment préfabriqué & la construction d'une extension incluant un espace ados, un réfectoire et une salle multi-usages » - Modification en cours d'exécution n°1, fixant le forfait définitif de rémunération à 127.055€HT ;

146 - Marché « extension du restaurant scolaire incluant un réfectoire, une salle multi-usages et un espace ados », lot n°11 « plomberie, sanitaires, chauffage gaz, ventilation » - Modification en cours d'exécution n°3, correspondant à une plus-value d'un montant de 7.041€HT soit 8.449,20€TTC ;

147 - Marché « extension du restaurant scolaire incluant un réfectoire, une salle multi-usages et un espace ados », lot n°2 « charpente bois, couverture, zinguerie » - Modification en cours d'exécution n°4, correspondant à une plus-value d'un montant de 933,80€HT soit 1.120,56€TTC ;

148 - Marché « extension du restaurant scolaire incluant un réfectoire, une salle multi-usages et un espace ados », lot n°2 « charpente bois, couverture, zinguerie » - Modification en cours d'exécution n°5, correspondant à une plus-value d'un montant de 1.639,04€HT soit 1.966,85€TTC ;

149 - Marché « prestation traiteur dans le cadre du repas des aînés 2018 » - Attribution à Franck RONDEAU – TRAITEUR, 159 route de Romorantin, 41700 COUR-CHEVERNY, pour un prix par personne de 28,50€HT soit 31,35€TTC ;

150 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AI 327/328, d'une superficie de 1.103m², située 61 route Nationale ;

151 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AI 810/814, d'une superficie de 356m², située rue Edmond Provost ;

152 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°1 « viandes fraîches : bœuf, veau et agneau » et lot n°2 « viandes fraîches : porc et volailles » - Attribution à SOLOGNE FRAIS, 64 rue André Boulle, 41000 BLOIS ;

152 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°1 « viandes fraîches : bœuf, veau et agneau » et lot n°2 « viandes fraîches : porc et volailles » - Attribution à SOLOGNE FRAIS, 64 rue André Boulle, 41000 BLOIS ;

153 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°3 « charcuterie » et n°6 « produits surgelés : légumes et poissons » - Attribution à Société d'Exploitation des SURGELES DISVAL et DS RHONE-ALPES, 47 rue du Clos Renard, 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ;

154 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°4 « produits frais : salades élaborées, plats préparés, viandes cuites et marinées et salades de fruits », n°5 « produits surgelés :

viandes et plats préparés » et n°7 « produits surgelés : pâtisseries » - Attribution à DAVIGEL SAS, ZA n°4 Le Cassantin, 275 avenue du Cassantin, 37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE ;

155 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°8 « produits de réception surgelés » - Attribution à SAS BOULPAT ATLANTIQUE, 1 rue Adrienne Bolland, BP 28139, 44981 ST-LUCE-SUR-LOIRE ;

156 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°9 « conserves, épicerie et boissons » - Attribution à POMONA EPISAVEURS CENTRE, ZAC de la Liodière, n°2, 20 & 22 rue de la Liodière, BP 80102, 37301 JOUE-LES-TOURS cedex ;

157 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°10 « gâteaux secs » - Attribution à LA TRIADE, rue du Capitaine Dreyfus, ZA de l'Ermitage, BP 40047, 95132 FRANCONVILLE cedex ;

158 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°11 « lait, produits laitiers, avicoles et fromages » et n°18 « produits laitiers issus de l'agriculture biologique et fromage » - Attribution à GUILMOT GAUDAIS SAS, ZAC des Fougerolles, 37700 LA VILLE-AUX-DAMES ;

159 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°12 « lait, produits laitiers et fromages frais » - Attribution à LE PETIT TROO, SARL LAITERIE DE MONTOIRE, 52 rue Denis Papin, 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR ;

160 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°19 « produits laitiers issus de l'agriculture biologique : fromages frais » - Attribution à FERME DE LA GUILBARDIERE EARL, GUELLIER Gilles Martin Anne, La Guilbardière, 41120 MONTHOU-SUR-BIEVRE ;

161 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°14 « poissons élaborés et portionnés » - Attribution à ESPRI RESTAURATION, ZI de Villemilan, 2 rue Lavoisier, 91325 WISSOUS cedex ;

162 - Accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de denrées alimentaires avec lots issus de l'agriculture biologique et des approvisionnements directs », lot n°13 « légumes frais et fruits frais et secs », n°15 « poissons frais », n°16 « fruits frais issus de l'agriculture biologique » et n°17 « légumes frais issus de l'agriculture biologique » - Attribution à SARL SASTRE, 52 avenue de Chateaudun, 41000 BLOIS ;

163 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AM 401, d'une superficie de 754m², située 13 rue des Bergeronnettes ;

1 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AI 1115/1117, d'une superficie de 719m², située 71C route Nationale ;

2 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AK 217, d'une superficie de 569m², située 16 rue des Acacias ;

3 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AE 62, d'une superficie de 278m², située 26 rue du Bourg ;

4 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété cadastrée section AI 195, d'une superficie de 1.936m², située 52 rue Sully ;

5 - Vente de concession au cimetière.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

N°2/2018

Travaux de sécurisation des bâtiments publics accueillant des enfants (secteurs : petite enfance, écoles et cohésion sociale) - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'inscription au Budget Primitif 2017 de l'opération mise en sécurité des bâtiments accueillant des enfants dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables aux écoles et dans le cadre de l'application de la circulaire relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Cette opération consiste à la sécurisation des accès de ces bâtiments, à savoir :

- école maternelle,
- école élémentaire,
- accueil de loisirs sans hébergement,
- halte-garderie,
- local Ados,
- restaurant scolaire.

Les écoles ont transmis à la collectivité leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et la commune a établi des protocoles de mise en sécurité des autres bâtiments concernés.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite l'acquisition de nouveaux équipements ou la modification de certains. Ces travaux de sécurisation consistent en :

- la mise en place de films occultants sur les vitrages des bâtiments,
- l'installation de volets roulants à fermeture électrique centralisée ou centralisation de la fermeture pour les volets déjà installés,
- l'installation d'interphone vidéo sur les bâtiments non équipés à ce jour,
- l'installation d'une alarme de confinement pour l'ensemble des sites,
- la pose de barres anti-panique sur les portes d'issue de secours.

Monsieur le maire propose de solliciter Monsieur le Préfet pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2018 à taux maximum de 50% du montant HT de ces dépenses d'investissement et présente le plan de financement correspondant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Pose film sur vitrages	9 200	Subvention DETR 50 % des dépenses HT	29 800
Pose interphone vidéo	12 500	Autofinancement 50 % des dépenses HT	29 800
Installation d'alarmes	17 000		
Pose et Electrification des volets et stores roulants existants avec commande centralisée	11 400		
Sécurisation des portes	9 500		
TOTAL DEPENSES	59 600 € HT	TOTAL RECETTES	59 600 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Approuve ce programme et son plan de financement,*
- *Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher une subvention au titre de la DETR 2018 au taux maximum de 50 %,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.*

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Patrick MARTEAU, Maire-Adjoint budget-finances.

N°3/2018

Budget Général 2018 – Ouverture de crédits

Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint budget-finances, rappelle aux membres du conseil municipal l'article L1612-61 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet avant le vote du budget de l'année en cours d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Article	Objet	Montant
------------------	----------------	--------------	----------------

00124	2051	Droits d'utilisation du Logiciel Berger-Levrault	6.000€
00687	2315	Chauffage ALSH Complément	608€
00596	2315	Travaux restaurant scolaire	14.244€
00596	2031	Mission de contrôle technique	53€
00596	2188	Téléviseur, support mural, sortie enceinte, téléphone	4.004€
00596	2183	Fourniture et pose d'un commutateur réseau	1 000 €
00663	2315	Travaux accessibilité	160.000€
00691	2315	Réfection du sol souple à l'école maternelle	6.395€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Accepte l'ouverture de crédit exposée ci-dessus,*
- *Et s'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2018.*

N°4/2018

Location Espace Jean-Claude DERET : Tarif dérogatoire pour l'association du « Théâtre des Mées »

L'association du « Théâtre des Mées » sollicite la location de l'Espace Jean-Claude DERET pour ses prochaines représentations théâtrales prévues les samedi 24 et dimanche 25 février 2018.

Compte tenu des bonnes relations entretenues avec l'association du « Théâtre des Mées », de l'intérêt culturel de cette manifestation et de la disponibilité de la salle à ces dates, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention : P. BAYEUX), décide de lui accorder des conditions de location dérogatoires, à savoir :

→ Tarif 1 - Association gervaisienne : 260€ pour le samedi et 65€ pour le dimanche, soit 325€ pour les deux jours.

N°5/2018

La Troupe de Poche : Tarif et billetterie

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation d'une représentation de la Troupe de Poche à l'Espace Jean-Claude Deret le samedi 17 février 2018 à 20h30.

Monsieur le maire présente le budget prévisionnel de cette manifestation hors charges de personnel et frais relatifs à l'utilisation des locaux, à savoir :

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
Cachet	400€	Billetterie	1 450€
Frais de sonorisation	0€		
Frais de réception	0€		
Frais de communication	150€		
SACD...	0€		
TOTAL DÉPENSES	550€	TOTAL RECETTES	1 450€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Accepte l'organisation de cette manifestation selon les conditions financières exposées,*
- *Autorise Monsieur le maire ou son représentant habilité à signer tous les contrats et pièces relatifs à ce spectacle,*
- *Ouvre une billetterie puisque les recettes afférentes à cette manifestation seront enregistrées dans la régie communale « fêtes et cérémonies »,*
- *Et fixe les tarifs suivants :*
 - o *Plein tarif : 8€ - 150 billets*
 - o *Tarif réduit (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses) : 5€ - 50 billets*

Catherine BONY s'interroge sur le fait qu'aucun montant ne soit indiqué à la ligne SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) ; est-ce la troupe qui prend en charge cette dépense ? Les renseignements seront pris.

Françoise BAILLY évoque l'association « Cultures du Cœur 41 » dont l'objectif est de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes qui en sont exclues. Elle suggère que soient offertes à l'avenir à l'association 5 places gratuites par spectacle.

Monsieur le maire donne la parole à Madame Françoise BAILLY, Maire-Adjoint en charge de l'organisation du salon du livre, qui indique le thème : « entre mystères et secrets », le nom de l'invité d'honneur : Antoine GUILLOPPE, et donne quelques chiffres : 20 auteurs, 132 classes (soit 3.179 enfants), 14 exposants, 4 spectacles, 37 bénévoles (hors élus).

N°6/2018

Salon du livre jeunesse : Convention de partenariat avec BD BOUM

Madame Françoise BAILLY, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 25 mars 2018 et précise que l'association BD BOUM a accepté de participer à cet événement.

Afin de contractualiser cet engagement, elle propose la signature d'une convention de partenariat selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Approuve les termes de la convention **jointe en annexe**,*
- *Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.*

Pascal NOURRISSON précise que la maison de la BD accueillera deux expositions du 4 au 21 mars 2018.

N°7/2018

Salon du livre jeunesse : Convention d'action culturelle La SOFIA

Madame Françoise BAILLY, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 25 mars 2018 et précise que la SOFIA, la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit a décidé d'attribuer une aide financière.

Afin de contractualiser le versement de la subvention, elle propose la signature d'une convention selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Approuve les termes de la convention **jointe en annexe**,*
- *Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.*

N°8/2018

Salon du livre jeunesse : Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher

Madame Françoise BAILLY, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 25 mars 2018 et précise que la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher a accepté de participer à cet événement.

Afin de contractualiser cet engagement, elle propose la signature d'une convention de partenariat selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve les termes de la convention jointe en annexe,***
- ***Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.***

N°9/2018

Salon du livre jeunesse : contrat exposition

Madame Françoise BAILLY, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 25 mars 2018 et précise que les Editions Rue du Monde y présente une exposition.

Afin de contractualiser cet engagement, elle propose la signature d'un contrat de location selon le modèle ci-joint et le versement d'un acompte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve les termes du contrat joint en annexe,***
- ***Approuve le versement d'un acompte par mandatement de 200€,***
- ***Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.***

N°10/2018

Salon du livre jeunesse : Tarif intervention des auteurs dans les écoles

Madame Françoise BAILLY, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 25 mars 2018.

Elle rappelle que les auteurs présents sur le salon, rémunérés par la collectivité, assureront des animations auprès des écoliers des classes de Saint-Gervais-la-Forêt mais également de certaines écoles extérieures.

Madame Françoise BAILLY propose de fixer le tarif suivant :

→ Intervention d'un auteur dans une classe = 150€

Par ailleurs, elle précise que les interventions dans les classes gervaisiennes seront prises en charge par le budget général de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Madame Françoise BAILLY.

Isabelle JALLAIS-GUILLET explique que les enseignants participent à deux animations pédagogiques de 3 heures sur le thème avant d'accueillir l'auteur dans leur classe. Un travail en amont du salon est accompli durant 3 à 4 mois dans les classes ; un projet d'art plastique est aussi réalisé.

N°11/2018

Election des délégués de la commune de St-Gervais-la-Forêt au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

Conformément à la modification de statuts du 4 mai 2017, et comme précisé à l'article 4, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par :

- Des communes membres qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

- Des EPCI/FP membres qui seront représentés par un ou plusieurs délégués en fonction du nombre de communes auxquels elles se substituent.

Monsieur le maire invite son conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui deviendront membres au SEBB, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus :

- **M. Gérard LEFORT, délégué titulaire.**
- **Mme Catherine BONY, déléguée suppléante.**

Monsieur le maire précise que le mandat des représentants communaux devrait prendre fin courant 2018, Agglopolys ayant prévu d'intégrer dans ses statuts la totalité du champ d'action des syndicats. Jean-Luc VEZON évoque la faculté dont disposeront les EPCI pour instaurer une taxe pour financer les futurs travaux.

Affaires diverses

Agenda

19 02 2018 : conseil municipal (DOB + décision concernant la semaine scolaire + motion relative à la suppression d'une classe à l'école élémentaire proposée par les services de l'Education Nationale)

20 03 2018 : commission générale

26 03 2018 : conseil municipal (vote du budget)

Installation d'un magasin CENTRAKOR sur le site précédemment occupé par M. Bricolage (ouverture prévue fin février)

Cette installation remettrait en question la délibération n°71/2017 relative à la vente de la parcelle AK30 à la société GFDI26 pour l'aménagement du magasin.

Comice agricole organisé dans le département mi-juin à Candé sur Beuvron

A cette occasion, la commune est invitée à produire une palette décorée représentative de la commune ; les élus intéressés par cette réalisation sont invités à se faire connaître.

Inauguration boîte à livres et bornes de recharge + restaurant scolaire

Dates à arrêter

Restitution du cadran de l'horloge de Robert-Houdin

Souscription lancée ; 1500€ ont été récoltés ; des opérations de communication sont à prévoir encore.

Séance levée à 19h35
